



Puis je cumuler deux emplois

Par **clem72**, le **19/10/2009** à **21:08**

Bonjour,

Je travaille dans le commerce a temps plein (35 h) depuis 1 an et demi, je suis interessée pour travailler en tant que vacataire pour ma ville 4 heures par semaine. Ai-je le droit et dois je en informer mon employeur (commerce) sachant que la vacation n'a pas de lien avec le commerce.

Par **Tisuisse**, le **20/10/2009** à **07:43**

Bonjour,

Rien ne vous oblige à informer votre employeur du privé (commerce) des 4 h de vacataire hebdomadaire dans votre mairie.